



DDA

Direction de la Coopération au développement et de l'aide humanitaire, Berne

202.3 94DD

DDA Politique sectorielle de l'approvisionnement en eau potable et de l'assainissement



Politiques sectorielles DDA
Mai 1994

202-3-94DD-12351

Ce document existe également dans les langues suivantes:

Allemande: **"DEH Sektorpolitik Wasserversorgung und Siedlungshygiene"**

Anglaise: **"SDC Sector Policy on Water Supply and Sanitation"**

Espagnole: **"CSD, Política sectorial de abastecimiento de agua y saneamiento"**

Portugaise: **"CSD, Política sectorial da Cooperação Suíça para o desenvolvimento para o abastecimento de água e saneamento"**

et est remis gratuitement, sur demande, par:

Direction de la Coopération au développement
et de l'aide humanitaire
Service Eau et Infrastructure
CH - 3003 Berne / Suisse
Tel. +41 / 31 322 33 39 or 322 36 49
Fax: +41 / 31 371 47 67

ou par:

SKAT - Centre de Coopération Suisse
pour la Technologie et le Management
Vadianstrasse 42
CH - 9000 St.Gallen / Suisse

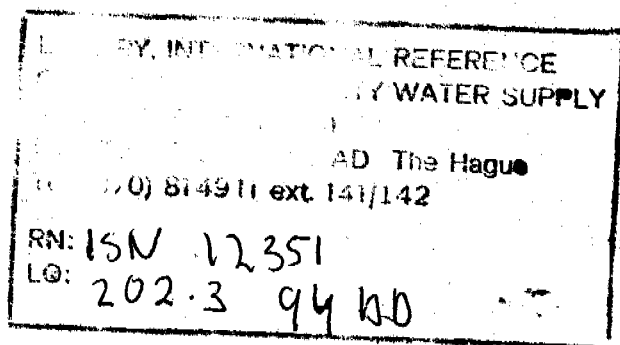
La version française est basée sur le texte allemand original "DEH Sektorpolitik Wasserversorgung und Siedlungshygiene", approuvé par le directeur de la DDA, Direction de la Coopération au Développement et de l'Aide Humanitaire, le 10 mai 1993.

Politique sectorielle de l'approvisionnement en eau potable et de l'assainissement

Table des Matières

1.	Objectifs et limites de la politique sectorielle	3
2.	Approvisionnement en eau potable et assainissement	4
2.1	Les hommes, l'eau et l'environnement : un problème mondial	4
2.2	Le défi des années 1990	5
2.3	La contribution spécifique de la Suisse	6
3.	Objectifs de la Coopération suisse au développement dans les domaines de l'eau potable et de l'assainissement	9
3.1	Les systèmes d'AEPA apportent des améliorations structurelles	9
3.2	Objectifs du secteur de l'AEPA	9
3.3	Stratégie du développement équilibré	10
4.	Stratégies	13
4.1	Stratégies dans le domaine social	15
4.2	Stratégies dans le domaine institutionnel	18
4.3	Stratégies dans le domaine économique	20
4.4	Stratégies dans le domaine technologique	21
4.5	Stratégies dans le domaine du savoir et des normes	23
5.	Mise en oeuvre opérationnelle	25
5.1	Intégration institutionnelle du secteur dans la politique de la DDA	25

5.2	Principes de la politique sectorielle dans le cadre des programmes nationaux	27
5.3	Principes des instruments spécifiques aux programmes et aux projets d'AEPA	28
5.4	Principes de planification, de mise en oeuvre et d'évaluation de programmes et de projets	34
	ANNEXE 1	37
	Propositions pour la définition d'indicateurs spécifiques aux projets d'AEPA en matière de planification, d'évaluation, de suivi et d'application (PESA)	
	ANNEXE 2	45
	Sélection bibliographique	



1. Objectifs et limites de la politique sectorielle

La DDA définit une politique sectorielle pour chacun de ses secteurs principaux. Ces politiques font partie des instruments de gestion opérationnelle de la DDA et donnent des orientations de travail pour un secteur donné. Il faudra le cas échéant justifier les déviations à ces orientations. Les idées qui sous-tendent les stratégies et les principes opérationnels proposés servent de référence. Il ne s'agit toutefois pas d'un livre de recettes pour la formulation de programmes et de projets¹. Il est en effet indiscutable que toute stratégie de développement doit tenir compte de la situation locale spécifique et du système socio-culturel.



Photo: SKAT

2. Approvisionnement en eau potable et assainissement

La politique sectorielle de «l'approvisionnement en eau potable et de l'assainissement», désignés ci-après par «AEPA» a pour objet l'utilisation de l'eau pour les besoins humains immédiats, l'évacuation des eaux usées, des excréta et des déchets solides, ainsi que l'éducation en matière d'hygiène. Ce document ne mentionnera l'eau en tant que facteur de production dans l'agriculture et l'industrie que lorsque la compréhension générale l'exige. Certains aspects relatifs à la gestion des ressources en eau seront mentionnés dans le contexte de la conception et de l'exécution des systèmes d'AEPA.

2.1 Les hommes, l'eau et l'environnement: un problème mondial

L'alimentation en eau potable de qualité et en quantité suffisantes est l'un des besoins humains les plus fondamentaux. La quantité et la qualité de l'eau disponible sont à la fois l'expression et un indicateur du contexte écologique. La détérioration progressive de l'environnement et la concentration d'habitations ne disposant pas de systèmes adéquats d'élimination des déchets et des excréta vont à l'encontre d'un accès direct à de l'eau saine et en quantité suffisante. Au début des années 1990, plus d'un milliard d'êtres humains n'avaient pas accès à une source sûre d'eau potable. Le nombre de ceux qui ne disposaient pas d'installations sanitaires s'élevait à environ 1,7 milliard. Dans les pays en voie de développement, 15 millions d'enfants meurent chaque année des suites de l'absorption d'eau contaminée, du manque d'hygiène ou de la malnutrition. L'OMS estime qu'environ 80 % de tous les cas de maladies sont en relation directe avec une alimentation en eau et un assainissement inadéquats.

Afin de garantir la fonction essentielle de l'eau pour la vie et la santé humaines, et afin de développer l'économie et les institutions sociales, la décennie 1981 - 1990 a été déclarée «Décennie internationale de l'eau potable et de l'assainissement» (DIEPA). Des infrastructures desservant plusieurs centaines de millions de personnes en sont le résultat. Les réalisations impressionnantes de la Décennie n'ont toutefois pas pu suivre la croissance démographique et n'ont pas permis d'augmenter les taux de couverture des régions sous-développées. Le contexte social et économique difficile des années 80 s'est traduit par une polarisation croissante entre pauvres et riches ainsi qu'entre milieu urbain et rural. L'expansion rapide des villes et de leurs banlieues, ainsi que l'incapacité des institutions - en général publiques - de gérer leurs investissements, tant au niveau de l'exploitation que de l'entretien, sont des facteurs supplémentaires expliquant le résultat modeste de la Décennie.

2.2 Le défi des années 90

Une déclaration faite en 1990² souligne que les pays en voie de développement et les pays industriels doivent poursuivre leur collaboration à la même intensité et mettre en oeuvre des programmes durables.

L'appel lancé : *«un minimum pour tous plutôt qu'un maximum pour quelques-uns»* met l'accent sur le besoin permanent de chacun en eau potable, saine et en quantité suffisante. Les mesures en matière d'assainissement doivent offrir une couverture aussi étendue que possible. Leur mise en oeuvre doit être guidée par les principes suivants :

- il faut gérer globalement les ressources en eau, ainsi que les déchets liquides et solides, afin de contribuer à la protection de la santé et de l'environnement,

- des réformes institutionnelles sont nécessaires afin de promouvoir une démarche d'ensemble, qui comprenne des changements de procédures, d'habitudes et de comportements, ainsi qu'une pleine participation des femmes à tous les niveaux institutionnels du secteur,
- les installations d'AEPA doivent être exploitées par les communautés locales et des mesures destinées à renforcer le rôle des institutions locales dans la planification et la mise en oeuvre de programmes d'AEPA durables doivent être prises,
- on améliorera l'utilisation et la gestion des installations existantes en recourant à des principes économiques et des technologies appropriées.

Cette approche d'ensemble, approuvée par l'Agenda 21 de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement³, est complétée par deux autres principes⁴:

- Les ressources en eau et le sol doivent être gérés au niveau administratif le plus bas possible.
- L'eau, quelque soit l'usage qu'on en fasse, a une valeur économique et doit par conséquent être considérée comme un bien économique.

2.3 La contribution spécifique de la Suisse

La Suisse a adopté les principes et stratégies proposées par la Décennie internationale de l'eau potable et de l'assainissement (DIEPA). Elle apporte son soutien aux nouvelles orientations définies pour ces prochaines années et contribue à leur réalisation. Elle est engagée directement dans un certain nombre de programmes internationaux:

- Pour le développement et la promotion de technologies appropriées et pour l'extension des programmes de formation en milieu rural et en milieu urbain (par exemple à travers le «Programme eau et assainissement du PNUD et de la Banque mondiale» et ses réseaux régionaux.
- Pour le développement de réseaux nationaux et internationaux de coordination des activités du secteur (tels que le «Conseil de concertation pour l'approvisionnement en eau et l'assainissement», un forum actif dans la promotion du dialogue nord-sud sur ce thème).

Intervenant dans un contexte socio-culturel et physique complexe, les projets et les programmes de la Coopération suisse au développement contribuent directement à l'amélioration des conditions de vie élémentaires des populations rurales et urbaines. Les prestations vont de l'octroi d'une aide financière pour la construction d'un puits à une ONG (organisation non-gouvernementale), au co-financement de grands systèmes d'adduction d'eau potable en milieu rural ou à des projets d'infrastructures urbaines d'AEPA. La priorité N° 1 est attribuée aux activités garantissant un accès durable à une source d'eau potable de qualité et en quantité suffisante, et/ou à des activités permettant l'évacuation hygiénique et écologique des déchets liquides et solides.



Photo: J.P. Iseli © l'illustré

3. Objectifs de la Coopération suisse au développement dans les domaines de l'eau potable et de l'assainissement

Les lignes directrices de la DDA de 1991 définissent le cadre de la politique sectorielle de l'AEPA. Cette politique sectorielle se fonde sur l'expérience acquise dans les programmes et les projets de la DDA elle-même, ainsi que sur les informations obtenues dans le cadre du dialogue international au niveau du secteur.

La Coopération suisse au développement privilégie l'approvisionnement en eau potable et l'assainissement afin de promouvoir l'autonomie des pays en voie de développement et d'améliorer les conditions structurelles dans la lutte contre la pauvreté. L'AEPA permet de subvenir à un besoin de base et peut contribuer à l'utilisation rationnelle de l'eau, ainsi qu'à sa protection en tant que ressource naturelle. Les mesures prises dans ce domaine sont des contributions importantes à la santé publique. Elles réduisent notamment les risques de transmission de maladies hydriques.

Afin de contribuer activement à la protection et à la conservation des ressources naturelles en eau douce, ainsi qu'à l'usage «efficient»⁵ et à la préservation de ressources partiellement ou non renouvelables dans les pays en voie de développement, la DDA s'est fixé les objectifs suivants pour les années à venir:

3.1 Les systèmes d'AEPA apportent des améliorations structurelles

3.2 Objectifs du secteur de l'AEPA

- promouvoir et garantir activement l'accès à de l'eau potable de qualité et en quantité suffisante pour tous,
- promouvoir des installations écologiques et de faible coût pour l'élimination des excréta et des eaux usées,
- développer et mettre en oeuvre des systèmes de gestion des ordures ménagères qui préservent les ressources et l'environnement,
- promouvoir une meilleure hygiène des populations concernées,
- assurer une formation et un suivi à long terme dans le cadre des programmes d'AEPA.

3.3 Stratégie du développement équilibré

L'utilisation de l'eau potable, l'élimination des déchets liquides et solides ainsi que l'hygiène de la population font partie du contexte socio-culturel et naturel. La stratégie du développement équilibré tient compte de ces importantes conditions contextuelles. Elle propose des solutions adéquates pour le développement, la mise en oeuvre et l'exploitation de systèmes d'AEPA équilibrés et durables. Ce contexte est décrit ci-dessous; des stratégies partielles pour atteindre les objectifs du secteur sont ensuite définies.

Culture

L'eau et l'hygiène sont parties intégrantes de toute culture
L'eau étant essentielle à la vie, il existe des systèmes d'AEPA traditionnels partout dans le monde. Des solutions bien établies sont ancrées dans la vie sociale et celles-ci correspondent à la capacité d'entretien et de gestion des communautés. La modernisation d'installations d'alimentation en eau potable et d'élimination des déchets peut apporter un plus lorsque l'approvisionnement en eau demande beaucoup de temps, que la quantité disponible est insuffisante ou que la qualité de l'eau est douteuse. Il y a

alors souvent lieu de remplacer l'infrastructure existante par une autre, plus efficace et pouvant éliminer certains des risques inhérents aux installations. Toutefois, de nouveaux risques peuvent apparaître simultanément. Ce développement peut sérieusement compromettre les pratiques et les modes de prises de décision traditionnels de communautés établies. Il est donc essentiel de procéder à des études préliminaires soignées et à une évaluation parallèle, ainsi que d'assurer une formation des usagers et de renforcer de leur capacité à résoudre eux-mêmes les problèmes⁶.

L'eau et l'hygiène sont parties intégrantes de la nature

Nature

L'eau est essentielle à la vie. Toute pénurie ou tout gaspillage d'eau constitue donc une menace sérieuse pour un développement durable et pour l'environnement. La gestion de l'eau doit être considérée dans le cadre de la protection intégrale de l'environnement et d'une utilisation durable des ressources. Afin de minimiser les risques écologiques, il faut en général améliorer - voire transformer entièrement - l'organisation de la gestion des ressources (alimentation en eau et élimination ou gestion des déchets solides et liquides). Le choix de la solution technique joue un rôle décisif. L'élaboration d'une telle solution doit comprendre une comparaison des différentes possibilités d'utilisation de technologies appropriées. Celles-ci doivent répondre aux besoins identifiés d'une manière acceptable des points de vue technique, social et culturel; elles doivent en outre être à la portée de l'utilisateur.

La gestion des déchets, un défi écologique

Ecologie

Des résultats récents dans le domaine de la gestion municipale des déchets⁷ ont montrés que les problèmes existent avant tout dans les villes et agglomérations à haute densité de population⁸. Des pollutions considérables sont causées par des dépotoirs, des décharges sauvages ainsi que

par des intrusions nocives de matières toxiques et infectieuses dans les cycles naturels. Pour combattre ces risques écologiques, il faut élaborer des projets basés sur une connaissance approfondie des causes et des effets de la gestion des déchets. Des solutions techniquement adaptées et écologiques doivent être développées, de manière à intégrer les potentiels institutionnels et humains disponibles pour résoudre les problèmes.

**Renforcement
des groupes
cibles**

La durabilité dépend du renforcement des groupes cibles

L'augmentation nécessaire de l'«efficacité» dans le secteur de l'AEPA est étroitement liée aux aspects de renforcement de la capacité des groupes cibles, au niveau personnel et institutionnel - un objectif appelé «valorisation des ressources humaines et institutionnelles». Pour parvenir à un développement durable, il faut notamment parvenir à surmonter les faiblesses dans les domaines de la formation et des institutions, ainsi que dans le financement de la construction et de l'entretien de projets d'AEPA. Le rôle significatif joué par les femmes dans le domaine de l'AEPA doit être spécifiquement reconnu.

**Santé et
environnement**

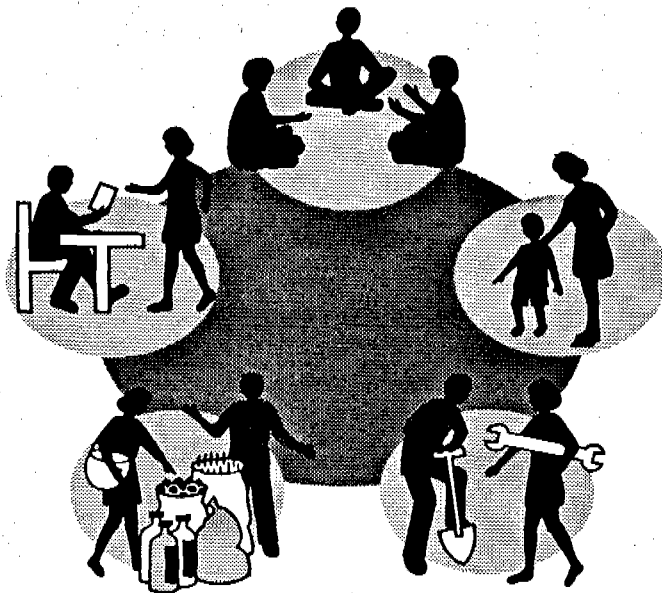
Il y a un lien étroit entre santé et environnement

La notion d'hygiène du milieu souligne le lien entre la pollution (par exemple les sources d'eau contaminées, les déchets industriels, la pollution atmosphérique, les pesticides) et la santé. Rien qu'en raison de l'eau polluée, environ 2 millions d'êtres humains sont exposés à des risques de maladies infectieuses. La combinaison de mesures en matière d'eau potable et d'assainissement et de programmes de promotion de l'hygiène personnelle permet de réaliser une amélioration générale de l'état sanitaire. La nécessité de lier les programmes de santé primaire et l'AEPA a déjà été encouragée durant la DIEPA; cet effort devra à l'avenir tenir encore d'avantage compte des facteurs écologiques.

4. Stratégies

Si les mesures prises en matière d'infrastructure d'AEPA doivent contribuer à un développement équilibré, il faut qu'elles tiennent compte des divers groupes d'intérêts et d'usagers. Elles dépendent d'autre part du contexte naturel, culturel et économique.

L'échelle de temps est comparable à celle des projets d'améliorations foncières en Suisse: il s'écoule souvent dix à vingt ans entre la planification, l'exécution, et l'achèvement. Les objectifs doivent donc être définis à long terme. La réalisation doit être divisée en phases, et tenir compte des capacités locales disponibles.



Les stratégies suivantes envisagent les programmes d'AEPA de manière globale dans leur environnement socio-culturel et naturel, et visent à satisfaire les objectifs du secteur de l'AEPA. Ces stratégies recouvrent cinq domaines interdépendants, dont l'interaction contribue à la durabilité des systèmes d'AEPA.

- *Le domaine social* concerne les aspects de la motivation pour les mesures en matière d'AEPA et la participation active des usagers dans les démarches de prise de décision et de mise en oeuvre.
- *Le domaine institutionnel* s'intéresse à l'aspect de la répartition des tâches entre l'administration, les autres institutions et la communauté.
- *Le domaine économique* comprend les aspects du financement et de la gestion des ressources.
- *Le domaine technologique* concerne les aspects techniques des installations d'AEPA.
- *Le domaine des normes et du savoir* recouvre les aspects des droits et des responsabilités, de même que ceux de la formation et du transfert de savoir-faire liés au programme d'AEPA.

Les aspects écologiques des systèmes d'AEPA concernent tous les domaines

Les systèmes d'AEPA entraînent inévitablement des modifications du cycle hydrologique naturel et peuvent avoir une influence sur d'autres usages de l'eau, parfois à une distance importante d'un système d'AEPA donné. Parmi les effets possibles, on peut mentionner des modifications du régime d'écoulement, du débit minimum, du niveau de la nappe phréatique, ainsi que des fluctuations de volume, de qualité et de charge (charriage). Une gestion durable des ressources hydrauliques a besoin d'institutions performantes, à même de garantir les droits et de fixer les responsabilités de tous les usagers.

En raison de leur nature trans-sectorielle, les aspects écologiques des systèmes d'AEPA seront pris en considération dans chacun des domaines de la stratégie.

La motivation et la participation de tous les intéressés jouent un rôle décisif

Les mesures en matière d'AEPA ne peuvent être durables que si tous les groupes de décideurs accordent une priorité élevée à la satisfaction des besoins individuels et collectifs. Au lieu de prendre les décisions à l'avance et de manière isolée, il faudrait que tous les partenaires d'un projet les prennent d'un commun accord. Il faut accorder une attention particulière aux règles et aux traditions concernant l'usage et la gestion de l'eau. Dans les domaines de l'alimentation en eau potable et de l'hygiène, les femmes détiennent une responsabilité considérable. Si elles ne sont pas consultées de manière adéquate au moment de la prise de décision, leur rôle potentiel et leurs besoins seront mal évalués, ce qui aboutira fréquemment à une planification inadéquate. Les stratégies et les programmes nationaux doivent être basés sur les besoins

**4.1
Stratégies
dans le
domaine
social**



et les possibilités des bénéficiaires. Les municipalités ou - lorsque ces structures font défaut - les groupes d'usagers devraient jouer un rôle clé dans la planification, la construction et l'exploitation d'une installation. Par exemple, avant l'exécution d'un projet, il faut demander aux intéressés s'ils en acceptent les conditions, et s'ils sont à même de les respecter de manière permanente. Ces conditions comprennent la formation de comités spéciaux, la modification de rapports sociaux (division du travail entre hommes et femmes, autorités traditionnelles et modernes, tribus nomades et populations sédentaires, etc.), des investissements pour la participation à la formation, des contributions en temps de travail lors de la construction et de l'entretien, l'exigence de lier l'approvisionnement en eau à la construction de latrines, ainsi que des changements de comportements en matière d'hygiène publique et privée.

Ces aspects de participation, mettant en enjeu les différents acteurs, sont groupés dans les stratégies de «gestion par la communauté» et de «développement équilibré hommes-femmes».

Les besoins réels et les structures locales sont des éléments fondamentaux

La stratégie de «gestion par la communauté» demande une attitude d'ouverture de la part de tous les participants au programme. Il est également nécessaire de choisir des méthodes de négociation adéquates, afin que les projets d'AEPA soient taillés à la mesure des besoins réels et des possibilités des structures locales. Comme l'amélioration de la qualité de la vie a des conséquences au niveau matériel et qu'elle n'est pas sans effet sur l'équilibre des forces politiques locales, il y a lieu de présenter différentes variantes.

Il faut que les politiques sectorielles nationales ainsi que les plans de développement régionaux et urbains comprennent la promotion d'installations d'AEPA autogérées à un niveau institutionnel approprié, et que les conditions structurelles nécessaires y soient définies. Une tâche centrale est de négocier la distribution des compétences entre les différents acteurs en présence. Autant que possible, la responsabilité devrait être attribuée aux usagers, et devrait être basée sur leurs règles traditionnelles de gestion des ressources en eau.

La participation des femmes dépend de l'élimination d'obstacles

Les femmes disposent de connaissances et d'expériences considérables dans les domaines technique, social (structures de prise de décision, éducation, etc.) et écologique; elles ont également leurs propres formes d'organisation, qui peuvent contribuer à l'amélioration de l'AEPA. Lors de la planification, de l'exécution et de l'évaluation de programmes d'AEPA, elles doivent être associées en tant que partenaires avec des droits égaux. Les obstacles à leur participation doivent être éliminés. Les moyens techniques, institutionnels et didactiques mis en oeuvre doivent être adaptés à leurs besoins et leurs compétences. Le «développement équilibré hommes-femmes» (voir annexe) signifie que les activités d'un projet doivent :

- n'avoir aucun effet négatif sur les femmes et sur les relations hommes-femmes existantes,
- bénéficier aux femmes au moins autant qu'aux hommes,
- donner la priorité aux femmes, puisque ce sont avant tout elles qui sont responsables des enfants et puisqu'elles sont les premières victimes de la pauvreté.

4.2 Stratégies dans le domaine institutionnel



«Efficience» et transparence entre tous les partenaires

Le développement durable est basé sur une distribution optimale des tâches entre l'administration et les individus ou les communautés. Dans ce contexte, une attention particulière devrait être accordée à la collaboration entre les institutions qui ont à intervenir à différents stades du cycle de l'eau. Lorsque les pouvoirs publics adoptent une attitude ouverte envers les organisations non-gouvernementales, leur permettant de collaborer à titre de partenaire, il en résulte des synergies et une plus grande «efficience» des deux côtés. Les ONG¹⁰ sont des médiatrices compétentes entre les populations cibles et l'Etat. Elles ont souvent développé des mécanismes de réalisation adaptés aux besoins des populations concernées et menant à un développement durable.

L'amélioration de l'interaction entre les pouvoirs publics et l'économie contribue également à augmenter l'«efficience». La participation d'entreprises privées peut favoriser une gestion écologique des déchets; c'est le cas par exemple d'entreprises privées du secteur informel engagées dans le recyclage de déchets.

Le renforcement des institutions dans le cadre de politiques sectorielles nationales

Les capacités institutionnelles des divers acteurs peuvent être renforcées par toutes sortes de moyens, par exemple : «la formation à la carte», «l'appui à la création ou à l'adaptation de structures institutionnelles spécifiques», ou «la simplification des procédures administratives internes, en particulier la décentralisation». Pour renforcer les capacités institutionnelles, il faut que les politiques sectorielles nationales définissent des conditions contextuelles claires sur la base d'une démarche participative au niveau national et qu'elles associent de larges secteurs de la population. L'appui externe doit être mis en jeu de manière subsidiaire.

Il faut renforcer la coordination et la collaboration entre les pouvoirs publics, les ONG et le secteur privé. C'est toutefois la structure administrative de niveau national qui permet la réalisation des grands projets d'AEPA s'étendant sur plusieurs zones administratives ou sur le pays tout entier. L'administration doit donc fournir des prestations fiables, correspondant bien aux problèmes existants et elle doit également disposer d'instruments exécutifs appropriés. Il y a aussi lieu d'encourager l'Etat à se distancer du rôle d'Etat-providence et prendre plutôt un rôle de supervision et d'incitation.

L'exécution proprement dite d'un projet devrait être assignée autant que possible au secteur privé ou à des ONG. Les ONG devraient être choisies comme partenaires particulièrement lorsqu'elles ont déjà contribué au secteur de l'AEPA ou lorsqu'elles en ont l'intention. Il est important de ne pas retirer aux pouvoirs publics leurs responsabilités en matière d'entretien et de suivi à long terme si, faute de ressources, les ONG et leurs partenaires ne sont pas en mesure de le faire. Toutefois, des accords prévoyant que l'Etat délègue certaines tâches à long terme à des ONG peuvent mériter d'être encouragés.

Les programmes comprenant la participation d'ONG doivent viser à renforcer les capacités techniques et institutionnelles des organisations concernées. Ceci inclut d'une part l'appui financier, d'autre part la formation continue et à la carte en matière de gestion de projet, d'organisation de chantier, d'exploitation des installations d'AEPA et de questions techniques spécifiques au projet.

Pour les programmes qui incluent ou encouragent la participation d'entreprises privées, il y a lieu d'établir clairement les procédures administratives et les critères techniques.

4.3 Stratégies dans le domaine économique



Les projets d'approvisionnement en eau doivent apporter des avantages tangibles aux bénéficiaires.

A long terme, les installations d'AEPA n'auront un impact que si elles comportent des avantages économiques et écologiques, si elles apportent un soulagement, et si ces avantages sont reconnus par les bénéficiaires. Tant cette démarche active de sensibilisation que la participation des partenaires d'un projet demandent beaucoup de temps. Il faut en tenir compte et adapter le projet en conséquence. Des infrastructures améliorées d'AEPA ne sont durables que si les usagers en tirent des bienfaits économiques et sanitaires réels sur une longue période. En ce qui concerne la durabilité économique, l'adoption de prix et de modèles de financement appropriés joue un rôle clé. A moyen terme, il faut aboutir à un autofinancement adéquat et à la récupération des coûts d'exploitation. En plus des crédits extérieurs ou des contributions à fonds perdus, les partenaires doivent faire un usage accru des ressources locales et investir les moyens à disposition de manière plus «efficiente». Sinon, la situation dans le domaine de l'AEPA ne pourra pas s'améliorer beaucoup avant l'an 2000 pour les personnes concernées, dont le nombre dépassera alors 5 milliards.

La récupération des coûts dépend d'un partage réaliste des coûts à long terme

Les moyens financiers étant limités, il faut trouver pour chaque projet un modèle de financement applicable aussi bien au secteur public que privé. A long terme, le secteur de l'AEPA doit viser l'entière récupération des coûts, l'eau ne pouvant plus être considérée comme un bien gratuit. En adoptant des modèles de financement reflétant les conditions socio-culturelles et économiques locales, il est possible d'assurer la durabilité des projets. Il faut au préalable obtenir une participation appropriée aux coûts de construction des installations. Dans tous les cas, les bénéficiaires devraient assumer les coûts d'exploitation et d'entretien.

La préservation de ressources limitées : une question de gestion

La ressource eau, doit par principe être gérée au niveau institutionnel le plus bas possible. Par ailleurs, tous les moyens de réduire la quantité de déchets liquides et solides doivent être étudiés. Ceci contribuera à la préservation de ressources rares, en partie seulement renouvelables ou recyclables. Là où la qualité et la quantité de l'eau disponible sont critiques, les projets devront également tenir compte de l'affectation à l'irrigation, à l'élevage ou à l'industrie.

Une infrastructure fiable et durable d'AEPA dépend...

... d'une technologie appropriée

Les technologies durables en matière d'AEPA ont peu d'effets négatifs sur l'environnement, elles sont appropriées techniquement et peuvent être reproduites. Lors de choix techniques il faudra tenir compte d'aspects tels que : le savoir-faire disponible, la formation (en matière d'achats, d'entretien et de réparations), et le contexte social dans lequel les infrastructures sont inscrites. De soi-disant «solutions appropriées d'expert» peuvent parfois empêcher le développement et le renforcement des capacités institutionnelles locales nécessaires à la durabilité des installations. Dans ce contexte, la discussion sur la durabilité met en évidence la problématique du déplacement des risques pouvant résulter de l'introduction de nouveaux systèmes. Un tel déplacement se produit lorsqu'une infrastructure améliorée d'AEPA diminue dans un premier temps les risques écologiques et sanitaires, mais crée de nouveaux risques économiques (coût d'entretien), politiques (dépendances) et sociaux (affaiblissement des systèmes d'exploitation existants, des normes et du savoir-faire liés à ces systèmes). A moyen terme, on court le risque de diminuer la fiabilité première des infrastructures d'AEPA.

4.4
Stratégies
dans le
domaine
technologique



... de la promotion de la production locale

Les installations d'AEPA domestiques et communautaires auront plus de chances d'être utilisées de manière durable si elles sont construites et entretenues avec un savoir-faire et des matériaux locaux, conformes aux moyens et connaissances des usagers. Mieux vaut exploiter, entretenir et réparer les installations existantes que d'en construire de nouvelles. Par contre, la construction locale d'installations ou de composantes uniques (pompes à main) devrait être encouragée.

En milieu urbain défavorisé, il faut développer et mettre en oeuvre des systèmes et des techniques à faible coût pour la gestion des déchets, leur recyclage et leur élimination, et ceci de manière respectueuse pour l'environnement. Le potentiel du secteur informel devrait être intégré dans la planification. Afin de diminuer les coûts, il faudrait que les installations et le matériel à forte densité de capital (véhicules de ramassage et de transport) soient utilisés et entretenus de manière plus «efficiente».

... de la capacité d'éviter de nouveaux risques

Les processus d'apprentissage, la formation continue et à la carte devrait être conçus de manière à ce que les nouveaux risques, introduits par les innovations techniques, soient évalués et évités. L'appréciation des risques comprend une démarche d'apprentissage en quatre étapes. Premièrement, les systèmes existants d'AEPA et leurs risques sont évalués avec les bénéficiaires. Lorsque les problèmes ont été identifiés, différentes solutions sont évaluées du point de vue des risques qu'elles entraînent. Après avoir défini la meilleure solution (la plus fiable et la plus durable), le projet est réalisé en collaboration avec les partenaires, et les futurs responsables des installations reçoivent une formation supplémentaire. La démarche d'apprentissage sera consolidée durant la période de suivi.

La durabilité dépend...

... de la capacité à résoudre de nouveaux problèmes

La durabilité socio-économique est étroitement liée à la tradition. Pour transmettre une culture de génération en génération, beaucoup de temps et d'énergie sont investis. La transmission culturelle est toujours liée à l'organisation sociale du groupe. La plupart des projets sont inscrits dans un contexte où il existe une division du travail entre les sexes, les groupes professionnels, au sein de la famille et de la communauté. Chaque segment a sa propre somme de savoir (expériences) et ses propres normes (définissant les droits et les devoirs). Il est essentiel que les connaissances et les influences de chacun des groupes de la communauté locale soient identifiées dans chaque projet, et que ces compétences soient intégrées dans l'utilisation des installations améliorées d'AEPA. La synergie ainsi créée est à la base de l'autonomie du projet d'AEPA après la phase de réalisation. Comme toute société évolue, la durabilité socio-culturelle peut être facilitée par le renforcement de la capacité des bénéficiaires à résoudre eux-mêmes les problèmes.

... du renforcement du savoir-faire disponible par l'acquisition de nouvelles compétences

Lors de la planification, de l'exécution et du suivi de programmes d'AEPA, on peut renforcer la capacité des usagers à résoudre eux-mêmes les problèmes en introduisant des composantes éducatives. Leurs connaissances dans les domaines sociaux (droits et devoirs) et techniques (exploitation et entretien) sont fondamentales pour la durabilité d'une installation d'AEPA. L'amélioration de l'AEPA demande souvent de la part des bénéficiaires une prise de conscience de facteurs nouveaux et complexes; il faut en particulier faire comprendre que l'eau est une ressource limitée, dont l'usage judicieux doit être complété par des mesures en matière d'hygiène et d'environnement. Dans ce contexte, les programmes encourageant les changements de comportement hygiénique revêtent une importance particulière.

4.5 Stratégies dans le domaine du savoir et des normes



... de la promotion de la recherche et des échanges d'expérience à travers des réseaux internationaux

Une série de produits et de stratégies prometteurs ont été développés à partir de travaux de recherche et de développement effectués dans les pays du sud. Les connaissances acquises ces dernières années et les échanges d'informations entre pays en voie de développement - c'est-à-dire les contacts sud-sud - doivent être favorisés. Dans ce but, il y a lieu d'étendre davantage les réseaux internationaux. C'est avant tout dans le domaine de la gestion des déchets que les efforts de recherche doivent être intensifiés. D'une manière plus générale, il y a lieu de développer des systèmes d'incitation économique encourageant l'utilisation optimale des rares ressources en eau et la réduction du volume des déchets.

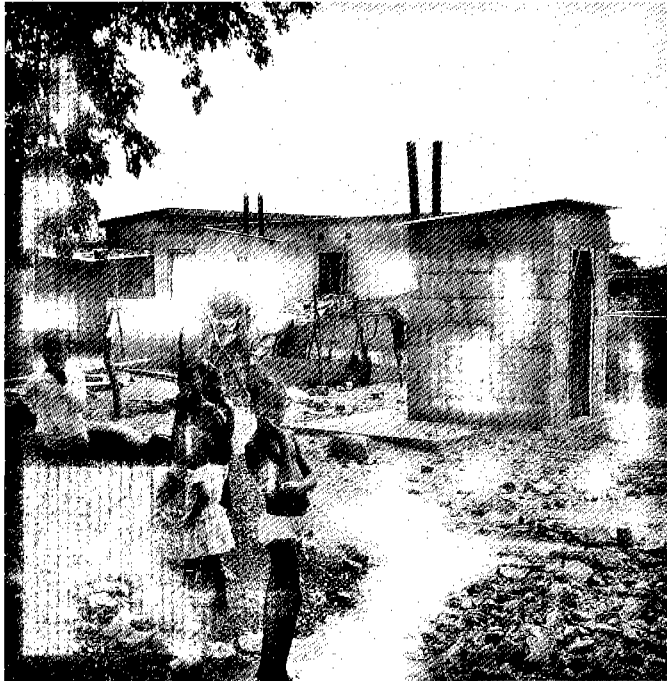


Photo: EAWAG/IRCWD

5. Mise en oeuvre opérationnelle

Pour le secteur, les principes opérationnels décrits ci-dessous constituent d'importantes précisions aux lignes directrices fixées dans les «Principes du développement de l'organisation de la DDA».

Collaboration au niveau international

Les objectifs de la participation active de la DDA dans des commissions internationales d'experts sont:

- d'utiliser les échanges internationaux d'expériences pratiques et scientifiques afin d'améliorer les activités sectorielles;
- de favoriser la coordination au niveau national entre bailleurs de fonds, ainsi qu'entre ces derniers et les pays en voie de développement, afin d'assurer l'«efficience» des investissements;
- de réaliser des synergies par le biais d'une collaboration sélective avec d'autres bailleurs de fonds bilatéraux. La DDA collabore également avec des institutions professionnelles multilatérales de manière à utiliser leurs connaissances et leurs réseaux.

Collaboration en Suisse

Afin de renforcer les compétences des partenaires locaux, on aura recours si nécessaire aux spécialistes, au personnel et aux ressources administratives et opérationnelles disponibles en Suisse. Des collaborateurs et des collaboratrices compétents employés par les régisseurs, les organisations

5.1 Intégration institutionnelle du secteur dans la politique de la DDA

d'entraide, l'économie privée, les hautes écoles, la DDA et les organisations internationales assistent les institutions locales gouvernementales et non-gouvernementales lors de la réalisation de projets et de programmes bénéficiant de l'aide publique suisse au développement. D'autre part, la DDA favorise et coordonne le dialogue avec les autres départements de la Confédération, les ONG, les universités, le secteur privé et d'autres partenaires intéressés, afin de renforcer sa propre compétence professionnelle. Le groupe spécialisé AGUASAN¹¹ contribue à un transfert rapide de nouvelles connaissances en analysant, évaluant et diffusant de manière continue les informations les plus récentes.

Recherche dans le domaine de la politique sectorielle et évaluation des expériences

La DDA apporte son soutien ou lance des projets de recherche appliquée dans la mesure où ceux-ci renforcent sa politique sectorielle et sont utiles à ses activités pratiques. Les recherches effectuées par d'autres agences sont évaluées de manière systématique. La politique sectorielle est périodiquement revue et adaptée aux connaissances nouvelles, sur la base de l'évaluation des expériences faites au cours de ses propres activités d'AEPA et de celles d'autres agences. Outre les outils classiques d'évaluation, des formes spéciales d'appréciation¹² sont utilisées.

Niveau de préparation des partenaires

La collaboration de la DDA dans le domaine de l'AEPA est inscrite dans un processus qui dépend étroitement du potentiel et des contraintes des partenaires concernés, au niveau politique, institutionnel et technique. Ce processus ne peut pas être accéléré de l'extérieur, mais il peut être encouragé. La DDA est ainsi disposée à apporter son soutien à des programmes ou à des initiatives destinés à élaborer des stratégies sectorielles nationales.

Projet de coopération à grande échelle

Les modifications fondamentales en matière de coopération (nouveaux engagements, concentration) sont basées sur des analyses sectorielles qui mettent en évidence la demande, les goulets d'étranglement et les potentiels qui apparaissent dans le domaine en question. De telles analyses sectorielles se basent sur l'évaluation de rapports ou d'études existants et peuvent prendre la forme d'études complémentaires, de recherches-action ou de projets pilotes. Il faut identifier les tendances à moyen terme, faire des bilans réalistes et indiquer les avantages comparatifs. Ces analyses sectorielles, ainsi que les plans sectoriels nationaux constituent la base sur laquelle sont fixés les objectifs à moyen et à long terme de l'appui sectoriel. Afin que ces mesures se traduisent de manière concrète au niveau local, une attention spéciale devrait être accordée, dès la phase de la conception, aux éléments de la stratégie sectorielle décrits ci-dessus.

Garantir la gestion du projet

L'offre et la demande (les possibilités de la DDA et les attentes du partenaire) doivent être coordonnées; elles ne peuvent être organisées ni de manière ponctuelle, ni à court terme. La stratégie de coopération dans le secteur de l'AEPA doit être définie dans un programme national. Elle doit aussi bénéficier de l'apport des bureaux de coordination de la

5.2 Principes de la politique sectorielle dans le cadre des programmes nationaux

DDA et de la centrale, afin qu'ils puissent contribuer activement au programme, tant au niveau conceptuel qu'opérationnel.

Evaluation périodique des expériences

Les activités d'AEPA de la DDA dans un pays donné font l'objet d'un suivi continu et sont évaluées régulièrement dans leur ensemble. Ceci permet d'améliorer la cohérence et l'«efficacité» de la coopération dans le cadre des objectifs fixés aux niveaux national et local.

**5.3
Principes des
instruments
spécifiques
aux
programmes
et aux projets
d'AEPA**

Sélection des programmes et des projets ¹³

Le cycle de chaque phase d'un projet doit être examiné dans le cadre de la stratégie du «développement équilibré» présentée plus haut. La série «Manuel eau»¹⁴ constituera un outil important destiné à toutes les personnes concernées par la sélection, la planification et la mise en oeuvre des activités.

La DDA recommande que le soutien apporté à la réalisation d'installations techniques d'approvisionnement et d'évacuation soit complétée par des programmes d'éducation en matière d'hygiène. Toutefois, les démarches socio-culturelles nécessaires à l'acceptation de systèmes d'alimentation en eau, à la modification des comportements en matière d'hygiène personnelle et/ou à la réalisation de systèmes d'évacuation des excréta et des déchets diffèrent de cas en cas. Les systèmes d'approvisionnement en eau et d'évacuation des déchets solides sont en général des «installations collectives», alors que les latrines sont d'habitude des «systèmes individuels ou familiaux». Il en résulte que les avantages escomptés sont évalués de manière considérablement différente par les individus et par la communauté. Ceci est susceptible de différer les décisions ou de les rendre encore plus difficiles. Il y a donc lieu

d'examiner de manière critique, et pour chaque projet, le bien-fondé de la réalisation simultanée de systèmes d'alimentation en eau potable et de latrines. Si nécessaire, les phases de construction peuvent être réalisées par étapes ou séparément. La coordination entre les promoteurs des différentes composantes de l'AEPA est indispensable.

Financement

Les fonds disponibles seront toujours limités. A l'avenir, la construction et l'exploitation d'installations d'AEPA ne sera possible que moyennant une contribution financière adéquate des partenaires, excepté dans certains cas spéciaux (par exemple aide humanitaire lors de catastrophes naturelles). Le degré d'autofinancement des investissements et des coûts d'exploitation et d'entretien doit être évalué en fonction de la contribution apportée par ces paiements à la réalisation des objectifs du projet. Aujourd'hui, des études sur «la volonté de payer» sont de plus en plus fréquemment utilisées comme indicateur de la disposition des bénéficiaires à participer financièrement à un projet. Lors de l'évaluation de projets d'AEPA pour des infrastructures destinées, par exemple, à des villes ou des régions toutes entières, de telles études permettent de définir les niveaux de construction et la politique de financement à adopter. La volonté de payer est comparée aux moyens financiers disponibles pour le projet et il devient alors possible de déterminer, par exemple, les subventions croisées nécessaires entre les divers groupes d'usagers.

Cette méthode a toutefois ses limites. Par exemple, il est très difficile d'exiger une participation financière d'usagers qui disposent déjà de solutions de rechange, telles que des installations traditionnelles. Dans le cas d'économies de subsistance, il y a lieu de distinguer entre la volonté théorique de participer financièrement à un projet et les moyens dont

disposent les groupes d'usagers. De plus, la disponibilité de moyens ne constitue jamais une garantie de participation effective. Il est faux de supposer que la durabilité d'une installation est définie simplement par son degré d'auto-financement. Toute évaluation financière doit tenir compte des nécessaires composantes techniques, administratives et - surtout - sociales. Lorsque la communauté n'est pas responsabilisée et qu'un accent excessif est mis sur les aspects financiers, les installations risquent de tomber rapidement hors d'usage en dépit d'un financement assuré.

L'évaluation financière de projets doit tenir compte des aspects suivants:

- En milieu urbain, la volonté de payer peut être prise en considération pour déterminer le niveau de service à atteindre dans le projet. Toutefois le degré de participation devrait être défini de manière différenciée, compte tenu de critères d'évaluation économiques et financiers.
- Sans subvention, il est pratiquement impossible de réaliser des projets en milieu rural et péri-urbain. En milieu urbain, de tels projets ne seront possibles que dans des conditions économiques favorables. La contribution du bailleur de fond ou la subvention du gouvernement doit être déterminée en fonction du revenu «disponible». C'est ce revenu qui doit être comparé au coût du projet par habitant.
- Il y a lieu d'examiner chaque cas séparément et de l'harmoniser avec la politique sectorielle nationale, lorsqu'une telle politique existe. Le degré de participation financière varie : certains groupes peuvent être à même de financer eux-mêmes la

plus grande partie des coûts d'investissement et d'exploitation, alors que des groupes démunis doivent se limiter à une participation en nature (travail, matériaux de construction). Le travail fourni par les bénéficiaires en matière de planification et de suivi doit être considéré comme faisant part de l'autofinancement.

- Pour déterminer l'étendue de la subvention externe, on établira un scénario de l'ampleur des coûts et de la durée de l'ensemble de l'activité - de la construction à la phase d'exploitation. Le montant des amortissements dépendra des possibilités financières des partenaires et devrait être évalué de manière réaliste. En règle générale, on renoncera à soutenir des projets et à des programmes peu susceptibles d'être gérés à long terme par les bénéficiaires.

Idéalement un projet devrait être conçu de manière à permettre aux usagers de faire des choix (et de payer en fonction de leur choix), mais aussi d'avoir la possibilité de modifier leur choix, c'est-à-dire d'améliorer le niveau de service lorsqu'ils disposent de plus d'informations ou de moyens financiers plus importants.

Formation et formation continue

Il faut que l'assistance technique, la formation continue et à la carte, ainsi que les services de conseils et d'encadrement soient clairement définis et viennent compléter l'aide financière. A long terme, l'assistance technique devrait être limitée dans le temps et avoir essentiellement un caractère de conseils et de formation. Les services d'encadrement devraient être conçus sous forme d'une offre à long terme, à laquelle on pourra au besoin faire appel.

La stratégie de transfert de connaissances intégré au projet ou au programme est une activité clé. Les composantes «formation» et/ou «formation continue» doivent avoir la priorité sur la réalisation technique. Il faut tenir compte de la dynamique du processus d'apprentissage, puisqu'elle obéit à des schémas différents selon le contexte socio-culturel. Le transfert de connaissances doit se baser sur le savoir-faire disponible. Des méthodes appropriées et de pointe doivent être utilisées, mais on donnera en général la préférence à la formation «sur le tas» plutôt qu'à un enseignement formel.

Services de conseils et d'encadrement

Les services de conseils et d'encadrement ne sont pas destinés à apporter des recettes toutes faites pour la résolution des problèmes, mais à déclencher des processus d'apprentissage et à contribuer à développer des solutions déjà en partie formulées. Les conseillers requis pour ces tâches devraient être expérimentés en matière de technique proprement dite, de pédagogie et de communication. Leur intervention suppose l'acceptation, la compréhension et la confiance réciproque.

On choisira de préférence des conseillers locaux disposant des qualifications nécessaires plutôt que des consultants externes. Si on fait appel à des consultants externes, ils devront collaborer avec les consultants locaux (pour éliminer les barrières linguistiques et culturelles, former et soutenir les consultants locaux, et à terme abaisser les coûts). Les mandats à long terme assurent une continuité du personnel, ce qui, à son tour, a un effet positif sur le travail.

L'établissement d'équipes privées de consultants en AEPA dans les pays partenaires peut souvent être favorisé par les activités et les projets de la DDA. L'exigence de durabilité est satisfaite dans les programmes de coopération qui prévoient la privatisation à long terme des services de conseils et d'encadrement. En revanche, la prestation de services d'appui gratuits dans le cadre d'un projet peut aller à l'encontre du développement d'un secteur privé offrant de tels services.

Suivi

Dans le passé, les organismes de coopération ont trop souvent considéré que la fin d'un projet coïncidait avec la phase de mise en oeuvre et la remise officielle du projet. On a par là même négligé de voir que, durant la phase de planification et de mise en oeuvre, les problèmes techniques pouvaient bien avoir été résolus, mais que les exigences sociales et institutionnelles étaient à peine reconnues et restaient sans solution.

Le suivi consiste principalement à stimuler les structures de gestion locales en collaboration avec les bénéficiaires et, selon les besoins, à les réadapter ou à les renforcer. Durant cette phase, les contributions externes consistent à mettre en place des services de conseils et d'encadrement adéquats et, si nécessaire, une formation continue par le biais de séminaires et de visites de projets, qui permettront des échanges entre toutes les parties en présence. Comme on manque d'expérience en matière de gestion efficace de projet, de nouvelles stratégies doivent être développées par l'entremise d'un suivi attentif. Il est important que les processus d'apprentissage (tirer les leçons des erreurs) ne soient pas entravés par des interventions externes prématurées. En général de nouvelles stratégies ne sont appliquées que si elles apportent des avantages économiques réels.

Le suivi devrait également s'intéresser de plus en plus aux organismes gouvernementaux concernés (et si nécessaire aux ONG, lorsque celles-ci disposent de la capacité institutionnelle requise) afin de s'assurer que ces organismes assument pleinement leurs responsabilités pour les tâches suivantes :

- services de conseils et d'encadrement adéquats dans les domaines techniques et institutionnels,
- contrôle périodique de la qualité de l'entretien,
- suivi du paiement régulier des contributions pour l'exploitation des installations, selon les contrats.

Il sera possible de considérer la phase du suivi comme terminée une fois que la direction locale du projet est bien établie et que l'Etat - et éventuellement les ONG - lui apporte le soutien requis. Les mesures d'organisation nécessaires à la gestion à long terme du projet devraient être prévues au stade de la planification déjà.

5.4 Principes de planification, de mise en oeuvre et d'évaluation de programmes et de projets

Cycle des projets et des programmes

Les projets et les programmes financés par la DDA sont divisés en phases de 2 à 4 ans. Les propositions de crédit (à l'intérieur de la DDA) et les contrats (avec les partenaires) constituent la base légale pour commencer le projet. Les accords de projets définissent les objectifs convenus entre partenaires, les résultats attendus, les activités et les moyens prévus. Les plannings opérationnels définissent le processus de mise en oeuvre. Les résultats et les impacts obtenus font régulièrement l'objet d'un suivi et d'une évaluation. Il faut à nouveau relever ici que les partenaires jouent un rôle central dans toutes les décisions et que la DDA n'intervient que de manière subsidiaire.

Planification, évaluation, suivi et application (PESA)

PESA représentent les quatre phases importantes du cycle d'un projet. Il faut que la définition et l'enchaînement de ces phases soient clairs.

Durant la phase de planification, la faisabilité et la durabilité des projets/programmes doivent être examinées dans le cadre des stratégies sectorielles spécifiques. Des outils spécifiques sont disponibles dans ce but¹⁵.

Le système de suivi fait appel à un nombre limité d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs qui permettent de mesurer la mise en oeuvre et l'efficacité des programmes et des projets.

Dans les projets d'AEPA, les principaux critères d'évaluation sont l'efficacité (degré d'atteinte des objectifs), l'«efficacité» (comparaison des intrants et des extrants), la durabilité et l'impact (effets globaux sur le groupe cible ou la région). Il faut définir des indicateurs vérifiables pour chacune de ces quatre catégories, et les appliquer au cours de l'évaluation. L'investissement nécessaire à la récolte et à l'évaluation des informations doit être comparé aux connaissances acquises durant ce processus.

Afin de guider le projet et d'en adapter la formulation, la mise en oeuvre requiert une planification, une évaluation et un suivi régulier au niveau du projet lui-même. Globalement, l'expérience obtenue au travers de tous les projets d'AEPA est systématiquement évaluée. Ces conclusions servent à la formulation de la politique sectorielle et sont également utilisés dans l'élaboration d'outils de travail et de matériel de formation.

L'annexe 1 donne une liste pouvant servir de base pour la planification, le suivi et l'évaluation des facteurs entrant en jeu pour une installation durable d'AEPA. Les critères d'évaluation proposés en matière de PESA devraient être appliqués à chaque projet du secteur de l'AEPA.

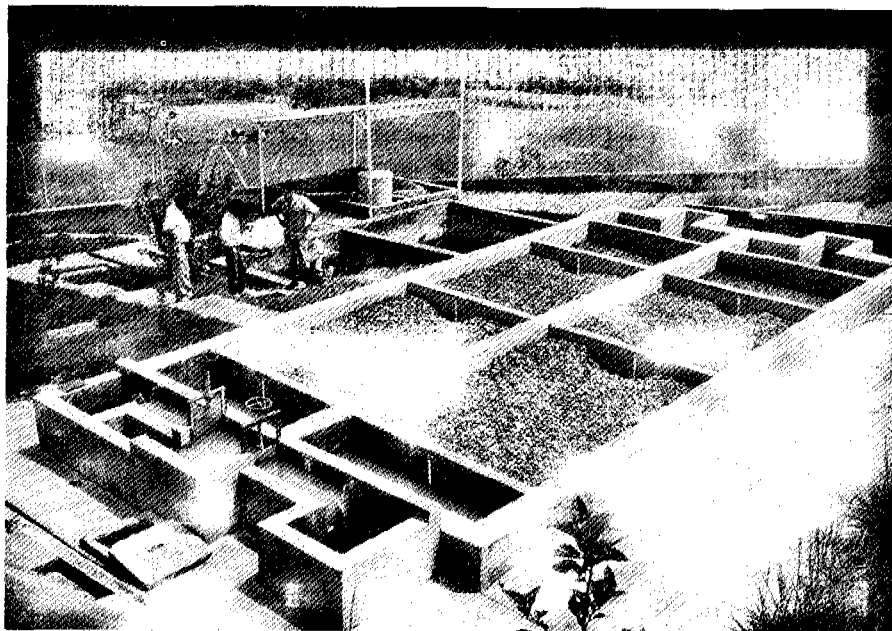


Photo: EAWAG/IRCWD

ANNEXE 1

Propositions pour la définition d'indicateurs spécifiques aux projets d'AEPA en matière de planification, d'évaluation, de suivi et d'application (PESA)

La liste ci-dessous sert de base à la définition d'indicateurs spécifiques qui seront utilisés dans les programmes d'évaluation et de suivi.

- La motivation des bénéficiaires pour des installations d'AEPA est assurée de manière durable lorsque ceux-ci accordent à l'eau potable de qualité une priorité élevée par rapport à d'autres besoins.
- La participation a lieu lorsque les formes d'organisation nécessaires à l'exploitation et à l'entretien (y compris le financement) sont bien en place.
- Les raisons de participer à des projets d'assainissement varient considérablement et devraient être identifiées dans chaque cas. Ces motifs sont généralement en rapport à la sphère privée ou au confort, plutôt qu'aux aspects d'hygiène.
- La motivation et la participation dépendent des expériences faites par les différents groupes sociaux et ethniques en matière de collaboration avec l'administration.

**Domaine
social**

- Les projets d'AEPA atteindront leurs objectifs si tous les groupes sociaux ont dès le départ les mêmes chances de participer aux décisions concernant l'emplacement, l'utilisation et le coût des installations.
- Les projets d'alimentation en eau potable ne doivent pas mener à la détérioration de la situation de quiconque.
- Pour assurer une plus grande durabilité des installations d'AEPA, on associera les femmes à la planification, à la mise en œuvre et à l'entretien, et on les considérera comme des partenaires égales (il ne faudrait pas ajouter des «composantes femmes» à posteriori).

**Domaine
institutionnel**

- La structure institutionnelle est durable si elle est intégrée dans l'environnement institutionnel existant, si on lui attribue une tâche clairement définie, et si elle est acceptée aussi bien par l'administration que par la population.
- La structure institutionnelle est durable si elle dispose d'un budget financé localement, et si elle utilise celui-ci de manière adéquate.
- Le problème de savoir si les femmes doivent former leur propre comité d'AEPA ou travailler dans des équipes mixtes avec les hommes doit être analysé à la lumière du contexte culturel local spécifique au projet.

- Les structures d'organisation fonctionnent de manière plus «efficiente» lorsque les investissements sont répartis de manière judicieuse entre la réalisation et l'administration du projet.
- **L'organisation est «efficiente» lorsque elle se charge de tâches clairement définies et évite de créer des structures fonctionnant en parallèle à d'autres.**
- Une exploitation durable est assurée si le financement des installations, leur gestion, leur exploitation et leur entretien sont réglés et garantis par les communautés concernées.
- Les installations d'AEPA ne sont considérées comme économiques à long terme que si leur coût correspond au revenu des bénéficiaires et que la contribution requise en heures de travail est raisonnable par rapport aux autres tâches quotidiennes des usagers («willingness, ability to pay»). En principe, il faut que les bénéficiaires contribuent à la construction, l'exploitation et l'entretien en argent ou en nature, selon leurs possibilités.
- Les programmes d'AEPA doivent bénéficier aux deux sexes de manière égale («gender-balanced development»). Pour définir le degré d'auto-financement des installations d'AEPA, la référence n'est pas uniquement le budget de la famille; il faut calculer séparément le budget des hommes et des femmes.

**Domaine
économique**

- Le rôle du secteur informel en matière de gestion des déchets peut être développé, pour autant que ce potentiel soit reconnu et que les conditions de travail de ce secteur s'améliorent progressivement.
- La participation du secteur privé peut aider à la mise en place de systèmes de gestion des déchets «efficients».

**Domaine
technologique**

- Pour assurer une exploitation durable, il faut que les installations d'AEPA soient simples et bon marché à l'exploitation comme à l'entretien (technologie appropriée).
- Au niveau de la communauté et de la famille, les installations d'AEPA seront d'autant plus durables qu'elles seront construites et entretenues avec des matériaux et des moyens disponibles sur place.
- Il faut que les groupes d'utilisateurs soient informés des risques (risques socio-politiques et écologiques, difficultés dans la construction et l'entretien, achat de pièces détachées, etc.) liés aux techniques existantes ou projetées.
- La durabilité technique des installations d'AEPA est meilleure lorsqu'on a bien intégré au projet les questions de savoir-faire et de transfert de connaissances (achat, entretien, réparation), et que le contexte social dans lequel les infrastructures sont utilisées est bien appréhendé.

- La durabilité des installations d'AEPA est meilleure si leur réalisation est basée sur une évaluation correcte du système de normes, du niveau de savoir ainsi que de l'influence de chaque groupe de la communauté locale, et si le potentiel de ces derniers s'intègre bien dans l'utilisation d'une installation d'AEPA améliorée.
- La durabilité d'un projet est meilleure si les objectifs sont clairs et si un consensus existe parmi les partenaires en jeu au sujet des engagements respectifs de chacun. Ces engagements devraient faire l'objet d'un contrat.
- L'intégration de composantes «formation» dans la *planification*, la *mise en oeuvre* et le suivi de programmes d'AEPA contribue à renforcer la capacité des bénéficiaires à résoudre les problèmes eux-mêmes. C'est sur leur savoir dans les domaines sociaux (droits et devoirs) et techniques (entretien) que se base la durabilité d'installations d'AEPA.
- Les améliorations apportées à l'AEPA nécessitent que les bénéficiaires prennent conscience que les ressources en eau sont limitées et que l'usage durable de ces ressources dépend de mesures en matière d'hygiène et d'écologie.

**Domaine du
savoir et des
normes**

- La durabilité des installations d'AEPA est meilleure si, en plus des activités de construction, on offre une formation, une formation continue et des services de conseils et d'encadrement. Les services de suivi devraient en principe être offerts à long terme et être disponibles à la demande. La formation sera donnée «sur le tas», plutôt que de manière formelle.
- La durabilité d'un projet après la remise des installations est meilleure si la date et les modalités du transfert ont fait l'objet d'un contrat négocié, et si des activités de suivi ont été prévues (projet d'entretien). Après la remise, les installations devraient devenir la propriété des usagers.
- La durabilité des installations d'AEPA après leur remise est meilleure si au cours de la phase de suivi on parvient à institutionnaliser et à promouvoir un processus d'apprentissage et de transfert de savoir.
- On fera appel à des expertes ayant l'expérience professionnelle et les qualifications personnelles requises dans les domaines de la formation et de la formation continue, mais également en matière de planification, de suivi et d'évaluation. Dans de nombreux contextes traditionnels, il est plus facile aux femmes qu'aux hommes d'avoir accès à la fois au domaine des hommes et à celui des femmes.

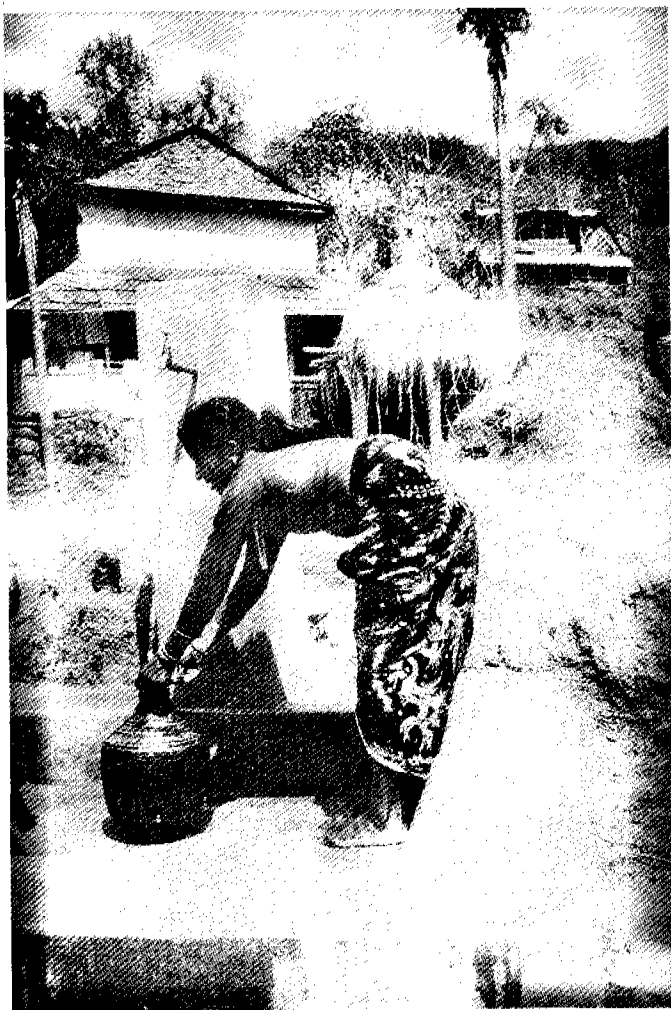


Photo: HELVETAS

ANNEXE 2

Sélection bibliographique

Cette liste bibliographique n'est pas exhaustive. Elle contient une sélection de base de publications dans le secteur de l'AEPA.

- 1 PARTICIPATION COMMUNAUTAIRE ET ÉDUCATION SANITAIRE (PCES)
(existe aussi en anglais)
GTZ, 1989.

La série sur la participation communautaire et l'éducation à la santé comprend actuellement cinq documents :

1. Viabilité et utilisation effective.
2. Guide pratique pour l'intégration de la PCES dans les projets d'approvisionnement en eau et d'assainissement.
3. Instruments pour l'intégration de la PCES dans les projets d'approvisionnement en eau et d'assainissement.
4. Indicateurs de succès.
5. Développement d'une stratégie de promotion de la PCES.

Cette publication, excellente et complète, traite de toutes les questions réellement importantes pour améliorer la viabilité des réalisations au travers de la gestion par la communauté. Ce matériel peut facilement être utilisé dans le cadre d'un atelier de séminaire, à tous les niveaux d'un programme d'alimentation en eau et d'assainissement national ou régional.

- 2 DIRECTIVES DE QUALITE POUR L'EAU DE BOISSON :
VOLUME 1 : RECOMMANDATIONS
OMS, 1984/85, 131 pages.

Donne les bases nécessaires pour développer des normes; également utile pour développer des variantes dans les procédures de contrôle, là où il est impossible de respecter les normes de qualité pour l'eau potable.

- 3 DIRECTIVES DE QUALITE POUR L'EAU DE BOISSON :
VOLUME 2 : CRITERES D'HYGIENE ET DOCUMENTATION A L'APPUI
OMS, 1984/85, 335 pages.

Passé en revue les critères toxicologiques, épidémiologiques et cliniques disponibles et utilisés pour établir les valeurs recommandées dans les directives du volume 1.

4 DIRECTIVES DE QUALITE POUR L'EAU DE BOISSON DESTINEE A L'APPROVISIONNEMENT DES PETITES COLLECTIVITES
OMS, 1985, 121 pages.

Traite de manière spécifique de l'alimentation en eau potable destinée aux petites communautés, en particulier dans les régions rurales, en mettant l'accent principal sur la qualité microbiologique. Donne des informations sur la surveillance des systèmes d'alimentation en eau, ainsi que les mesures correctives et préventives nécessaires à maintenir la qualité de l'eau; donne des instructions détaillées sur les méthodes de collecte d'échantillons d'eau, les analyses bactériologiques, et la détermination du chlore résiduel.

5 INVENTORY OF SELECTED TRAINING MATERIALS IN WATER SUPPLY AND SANITATION
IRC, 1991, 158 p.

This annotated and comprehensive list of materials will provide guidance to those who are developing their own training material as well as to those who are in need of off-the-shelf modular courses.

6 LEÇON RETENUE DU PROGRAMME WASH - UNE DÉCENNIE DE PROGRAMMES D'APPROVISIONNEMENT EN EAU ET D'ASSAINISSEMENT DANS LES PAYS EN VOIE DE DÉVELOPPEMENT

J. Turner, C. Hafner, D. Campbell, F. Mattson, B. Roark, F. Rosenzweig, J. Walker, M. Yacoob,
WASH, 1990, 100 pages.

Ce rapport spécial, publié au terme de la Décennie internationale de l'eau potable et de l'assainissement, est une série de leçons et de principes de base sur les thèmes fondamentaux suivants : mise à disposition d'assistance technique, liens entre l'AEPa et des programmes connexes tels que santé et logement, durabilité des réalisations, rôles et responsabilités des organisations s'occupant de projets d'AEPa. Les leçons et principes définis découlent du principe démocratique selon lequel, quelque soit le niveau où les décisions sont prises, on peut faire confiance aux gens ordinaires pour résoudre les problèmes, si on leur en donne l'occasion; aucune politique ni aucun programme n'est susceptible de réussir sans que cette opportunité ne soit donnée.

7 A HANDBOOK OF GRAVITY-FLOW WATER SYSTEMS FOR SMALL COMMUNITIES

T. Jordan Jr.

Intermediate Technology Publications, 1984, 223 p.

This comprehensive handbook brings together the technologies, work procedures and experience developed in Nepal in the construction of gravity-flow water supply systems. It covers: surveying; water sources; water quality assessment; design criteria and design period; basic hydraulics; distribution systems. Examples of water intake structures, pipelines, break-pressure tanks; air release valves; storage tanks; public standpost designs; valve boxes. Various appendices. Very useful handbook for training and reference purposes.

8 HYGIENE EDUCATION IN WATER SUPPLY AND SANITATION PROGRAMMES: LITERATURE REVIEW WITH SELECTED AND ANNOTATED BIBLIOGRAPHY

L. Burgers, M. Boot, C. v. Wijk-Sijbesma

IRC, Technical Paper Series No. 27, 1988, 144 p.

This extensive literature study provides an overview of current knowledge and experience in hygiene education in community water supply and sanitation projects. It covers the importance and purpose of hygiene education, organisation and cost of programme, manpower and training required, use of audio-visual tools and hygiene education.

9 PARTNERS FOR PROGRESS - AN APPROACH TO SUSTAINABLE PIPED WATER SUPPLIES

IRC, Technical Paper Series No. 28, 1991, 140 p.

This book provides concepts and guidance on the "partnership approach" in which responsibility for projects is shared between agency and user communities. The comprehensive text emphasises subjects such as community participation and women involvement and an integrated approach of piped water supplies, hygiene education and sanitation - by phase - in the project cycle, rather than dealing with these subjects separately.

10 JUST STIR GENTLY - THE WAY TO MIX HYGIENE EDUCATION WITH WATER SUPPLY AND SANITATION

M. Boot

IRC, Technical Paper Series No. 29, 1991, 172 p.

This book provides options and methods for integrating hygiene education in water supply and sanitation projects. The aspects covered include the process of behavioural change, hygiene education planning, implementation, monitoring, and evaluation, hygiene education approaches and methods, programme organisation, manpower, and costs. The book is intended primarily for those responsible for the development and implementation of hygiene education components.

11 APPROVISIONNEMENT EN EAU DES COLLECTIVITES : L'OPTION «POMPES MANUELLES»

Saul Arlosoroff, Gerhard Tschannerl, David Grey, William Journey, Andrew Karp, Otto Langenegger, Robert Roche, Banque mondiale, Washington D.C., 1987, 202 pages.

Ce rapport résume les conclusions d'un projet consacré aux essais et au développement d'aspects techniques et de gestion de systèmes de pompes manuelles. Cet ouvrage de référence donne des directives pour la sélection de systèmes d'alimentation en eau et la planification de projets basés sur les pompes manuelles, en mettant l'accent sur l'entretien au niveau de la communauté. Le rapport fait l'analyse et discute en détail des éléments critiques : aquifère, technique des pompes à main, système d'entretien, etc. Il contient un guide pour la sélection de 42 modèles de pompes parmi les 70 évaluées.

12 TOOLS FOR COMMUNITY PARTICIPATION: A MANUAL FOR TRAINING TRAINERS IN PARTICIPATORY TECHNIQUES

Lyra Srinivasan, Prowess/UNDP Technical Series
Involving Women in Water and Sanitation, 1990, 180 p.

This book is a tool for training trainers in participatory techniques. The manual focuses on PROWESS' field experience of adapting and building according to the SARAR methodology in the Water Supply and Sanitation Sector. Community participation in development, planning a participatory training programme, organising the workshop, designing the participatory workshop, simple daily evaluation techniques and activities, and follow-up planning are all subjects dealt with in Part I. The second part looks at 39 participatory training activities.

13 AGUASAN-BERICHTE ZU DEN SEMINAREN

Unterhalt von Trinkwasserversorgung

Stephan Niederer
SKAT, 1988, 39 S.

Monitoring und Evaluation in Trinkwasser- und Sanitationsprojekten

Urs Geiser
SKAT, 1989, 120 S.

Zur Nachhaltigkeit von Trinkwasser- und Sanitationsprojekten

Urs Geiser
SKAT, 1990, 110 S.

Kommunikation in der Entwicklungszusammenarbeit

Werner Fuchs
SKAT, 1991, 125 S.

Water and Sanitation Knowledge System

Werner Fuchs
SKAT, 1992, 99 S.

Wasser ist kein freies Gut (mehr) - Wer bezahlt?

Werner Fuchs
SKAT, 1993, 110 S.

Monitoring and Evaluation of Water and Sanitation Projects.
Concepts and Tools, Workshop Experience, Aguasan Regional

Workshop Lesotho, 1993
D. Hall, K. Wehrle, J. Christen,
SKAT 1993, 125 p.

14 EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT 89 - SYNTHÈSE

(Résumé)

Andrea Pozzi, Jean-Pierre Wolf,
DDA 1989, 70 pages (résumé 17 pages).

L'analyse comparative «AT EAU 89» traite des évaluations de 5 projets de la DDA dans le domaine de l'AEP. Cette analyse compare les travaux effectués par les évaluateurs dans le cadre de chaque projet. A un niveau plus général, la synthèse des expériences faites ouvre la perspective de pouvoir incorporer ces enseignements à tous les stades de projets d'AEP.

**15 SERIES OF MANUALS ON: HEALTH / DRINKING WATER /
SANITATION**
Several authors

About 10 volumes are in preparation and will be published by the Swiss Centre for Development Cooperation in Technology and Management. This whole series will be in line with the SDC Sector Policy.

One part of the series will give the technical background on water supply from catchment to the tap and contain volumes on **SPRING CATCHMENT, RIVER CATCHMENTS, WELLS, WATER STORAGE / WATER DISTRIBUTION and BUILDING CONSTRUCTION and ENGINEERING**. This part will be extended by the volumes **WATER TREATMENT and WATER LIFTING**.

A second part deals with **HEALTH AND SANITATION** (probably several volumes) and will include those parts of this vast subject that are not yet covered by the established reference literature. The volume **PROJECT PREPARATION / POST PROJECT ACTIVITIES** is more interested in the concepts used for a whole project in this sector. It is related to all other volumes in the series.

**16 ENVIRONMENTAL MANAGEMENT OF URBAN SOLID
WASTES IN DEVELOPING COUNTRIES - A PROJECT
GUIDE**

S. J. Cointreau

World Bank, Urban Development Technical Paper No. 5, 1982,
214 p.

This project guide provides information and procedures for planning and implementation of municipal solid waste management improvements. All major components are complemented with data and rates based on the experience of World Bank supported projects. The annexes include useful data collection guides for planning technical and managerial improvements, and worksheets for calculating sectorial budgets to maintain, upgrade and expand services.

17 MANAGEMENT OF SOLID WASTES IN DEVELOPING COUNTRIES

F. Flintoff

WHO/SEARO, Regional publications South-East Asia Series No. 1, 1984, 231 p.

This manual is one of the first documents focusing on problems and solutions of municipal solid waste management in developing countries choosing new suitable options. All major components, starting from waste generation, storage, collection, street cleansing, landfill, and composting, are discussed.

This document has become a most widely utilised standard book. Though almost twenty years old and therefore outdated regarding many data, the book has kept its relevance for conceptual and strategic issues and principles.

18 SOCIAL ASPECTS OF SOLID WASTE RECOVERY IN ASIAN CITIES

Ch. Furedy, A.Z. Bubel

ENSIC/AIT, Environmental Sanitation Reviews No. 30, 1990, 66 p.

This report deals with the important social aspects of the urban poor and their relation to urban waste. The social status of waste workers is discussed and the role of informal sector practices in solid waste management is analysed. Attempts to solve problems of informal waste recovery are based on examples from Asia. In the second part, the relation of waste picking (scavenging) and solid waste management is presented for a case study of the "Smoky mountain" in Manila.

19 IMPROVEMENT OF SOLID WASTE MANAGEMENT IN DEVELOPING COUNTRIES

K. Sakurai

Institute for International Cooperation/Japan International Cooperation Agency, Technical Handbook Series Vol. 1, 1990, 272 p.

This report focuses on crucial issues of solid waste management problems in developing countries, such as national level planning, requirements for municipal master plans, collection improvement and collection expansion in urban fringe areas, and hazardous solid waste management.

20 SOLID WASTE MANAGEMENT IN LOW-INCOME HOUSING PROJECTS: THE SCOPE FOR COMMUNITY PARTICIPATION
UNCHS-Habitat, 1989, 46 p.

This booklet is produced for the promotion of community-based solid waste management in unserved low-income settlements. Simple methods of waste collection and storage, of waste disposal, recovery and recycling of major materials are presented. Thought as an instructor's manual, this booklet also provides a concise overview of community-based approaches for planners and decision-makers.

21 MUNICIPAL SOLID WASTE MANAGEMENT IN DEVELOPING COUNTRIES: PROBLEMS AND ISSUES; NEED FOR FUTURE RESEARCH / SYNERGETIC EFFECTS OF COLLECTION, RECYCLING AND DISPOSAL OF MUNICIPAL SOLID WASTE
R. Schertenleib, W. Meyer
IRCWD News No. 26, 1992

This newsletter contains two substantial articles on a problem analysis regarding the current situation of municipal solid waste management. The first article identifies major problem areas and important issues, and proposes approaches on how to solve the most urgent problems. The second article analyses the interrelations and effects between collection, recycling and disposal as components of the complex municipal solid waste management system. The conclusions point out important issues as regards the design of improvements in urban solid waste management schemes.

Note

- 1 La DDA a défini un certain nombre d'outils de travail généraux à utiliser dans ce but. En ce qui concerne le secteur de l'eau potable, une série de publications est en préparation. Voir annexe 2, bibliographie.
- 2 *Déclaration de New Delhi*, Inde, septembre 1990.
- 3 Chapitres 18 et 21 de l'*Agenda 21*, CNUED, Rio de Janeiro, juin 1992.
- 4 *Conférence internationale sur l'eau et l'environnement*, Dublin, février 1992.
- 5 Le terme «*efficience*» est employé ici au sens donné dans les évaluations de projet de développement (voir *Evaluation externe des projets de développement*, DDA, 1991) : l'évaluation de l'efficience consiste à déterminer comment le projet utilise les moyens mis à disposition (comparaison coûts/bénéfices).
- 6 Cette politique sectorielle considère les femmes comme des partenaires égales dans la mise en oeuvre des mesures d'AEP. Des dispositions seront prises pour éliminer les obstacles à un véritable partenariat, aussi bien au niveau des décisions de politique et de programme qu'au niveau institutionnel. Par conséquent, toute référence ci-dessous à des participants à un projet concerne les hommes comme les femmes.
- 7 Voir annexe 2, bibliographie : *Management of solid wastes in developing countries*.
- 8 La politique sectorielle de la DDA en matière d'urbanisation traite plus en détail de ces aspects.
- 9 *Conduire un développement équilibré hommes-femmes*, DDA, 1993.
- 10 Organisations non-gouvernementales.
- 11 Depuis 1983, AGUASAN est le groupe de coordination pluridisciplinaire des services techniques engagés dans le secteur de l'AEP. Les membres sont des collaborateurs des institutions suivantes: IRCWD/EAWAG, Helvetas, Ecoles polytechniques fédérales de Zurich et de Lausanne, Université de Zurich, Centre suisse pour la technologie appropriée (SKAT), OMS et DDA.
- 12 Dans les séminaires annuels d'AGUASAN, les collaborateurs des projets échangent des expériences sur des thèmes choisis dans le domaine de l'alimentation en eau potable de l'assainissement.
 - Dans le domaine de l'alimentation en eau potable, une analyse comparative de projets caractéristiques, avant tout en milieu rural, a été effectuée (voir annexe 2, bibliographie).
 - Dans le domaine de l'assainissement, une analyse a été faite de l'état des connaissances en matière de gestion des déchets en milieu urbain et péri-urbain (voir annexe 2, bibliographie).

13 Voir annexe 1.

14 Le manuel est en préparation et sera publié mi-94.

15 Voir annexe 2, bibliographie.



CONDUIRE UN DEVELOPPEMENT EQUILIBRE HOMMES-FEMMES

POUR LES ANNÉES 90

Dans la perspective des années 90, la problématique des femmes dans le développement se situe à un tournant. Repenser nos conceptions devrait permettre de dépasser les blocages et contradictions qui ont créé des situations d'échec pour les femmes dans le développement.

C'est pourquoi nous proposons un nouveau cadre de pensée, qui s'oriente vers une conception positive des femmes et de leurs rôles dans la société, partenaires des hommes pour un développement équilibré.

La participation des femmes au développement est une volonté politique de la DDA. Elle se réalise dans une conception de développement équilibré hommes-femmes.*

Un développement équilibré hommes-femmes,

- C'est une nécessité d'équité sociale et d'efficacité économique.
- C'est une exigence de participation démocratique et de viabilité du développement.
- C'est un concept centré sur les rôles socio-culturels des femmes et des hommes tels qu'ils sont construits par chaque culture, et sur les rapports de pouvoir et de complémentarité entre hommes et femmes.
- C'est une perspective de "société active" caractérisée par le choix, la diversité, la solidarité et la participation à l'orientation du changement, où les hommes et les femmes sont les acteurs de leur propre développement.

*La définition de "développement équilibré hommes-femmes" adoptée par le DDA correspond à l'approche connue au plan international comme "Gender balanced development".

TROIS PRINCIPES- GUIDES

- *Veiller à ce que les programmes/projets n'aient pas d'influence négative sur les femmes et les enfants dans les pays en développement.*
- *Veiller à ce que les programmes/projets bénéficient au moins autant aux femmes qu'aux hommes.*
- *Veiller à ce que les programmes/projets, dans la mesure du possible, procurent plus d'appui et de ressources aux femmes responsables de la famille et des enfants.*

DES VOIES POUR NOS PARTENAIRES

Pour appuyer un développement équilibré hommes-femmes, la DDA se doit de reconnaître au préalable les besoins et aspirations légitimes des peuples du Sud, considérés comme de réels partenaires du développement.

- 1. Équité sociale.** Améliorer la qualité de vie des femmes et des hommes en favorisant leurs propres choix de vie à travers l'accès à l'éducation et à la santé, au travail et au logement, à la solidarité et à la liberté, comme fondement de l'équité sociale.
- 2. "Empowerment".** Renforcer le pouvoir des femmes et des hommes dans leurs processus de prise de décision pour leur permettre de définir leurs propres modèles de développement, et de défendre leurs droits humains.
- 3. Besoins pratiques et stratégiques.** Satisfaire les besoins des femmes et des hommes sur deux plans :
Les "besoins pratiques" tels que l'accès à l'eau ou à des technologies permettant d'améliorer les conditions des femmes et des hommes à court terme.
Les "besoins stratégiques" tels que des instruments législatifs et constitutionnels révisés permettant d'améliorer les positions des femmes et des hommes à long terme.
- 4. Contrôle.** Faciliter l'accès des femmes et des hommes aux ressources et aux bénéfices du développement ainsi qu'à leur contrôle, dans la perspective d'un développement multidimensionnel visant une meilleure distribution des richesses non seulement matérielles, mais aussi sociales et culturelles.
- 5. Savoirs et savoir-faire.** Reconnaître les savoirs et savoir-faire locaux et s'appuyer sur leur potentiel pour le développement, en évitant de contribuer à leur disparition ou dévalorisation.
- 6. Changement.** Accompagner les processus de transformation et d'innovation sociale émergeant dans les pays en développement pour combattre les inégalités et discriminations, et promouvoir la participation active des femmes et des hommes comme agents de changement.

DES LIGNES D'ACTION À LA DDA

La DDA propose des lignes d'action pour la centrale, le terrain et les régisseurs, qui représentent des pas progressifs dans la mise en application d'un développement équilibré hommes-femmes.

Centrale

- Institutionnaliser une approche transversale de développement équilibré hommes-femmes qui touche tous les domaines de la coopération au développement.
- Promouvoir une unité catalysatrice d'appui-conseil.
- Sensibiliser les collaborateurs et collaboratrices de la DDA à l'approche transversale hommes-femmes par des cours de formation et des documents ad hoc pour mieux comprendre nos propres attitudes et celles de nos partenaires.
- Collaborer avec les sections et services opérationnels ainsi qu'avec la section multilatérale pour intégrer l'approche d'un développement équilibré hommes-femmes dans les programmes par pays, politiques et programmes sectoriels, projets et plans d'action.
- Présenter explicitement les stratégies de développement équilibré hommes-femmes dans les rapports d'activités et les programmes annuels.
- Echanger avec les ONG suisses pour renforcer les efforts communs dans ce domaine.
- Prendre en compte la dimension socio-culturelle du développement pour mieux percevoir les composantes femmes et hommes dans la promotion d'un développement équilibré.
- Appuyer la politique fédérale d'égalité des chances dans la recherche d'actions positives pour favoriser l'accès des femmes aux différents niveaux de responsabilité et de décision en vue d'une complémentarité hommes-femmes plus active.

Terrain

- Promouvoir dans les Bureaux de Coordination l'engagement d'une collaboratrice de préférence locale, responsable de l'approche transversale de développement équilibré hommes-femmes, et favoriser la création de réseaux locaux d'appui.
- Confier à des consultants et consultantes locaux, dans la mesure du possible, l'analyse des rôles des hommes et des femmes dans leur contexte socio-politique et des facteurs bloquants et dynamisants du développement, pour une compréhension plus fiable et approfondie de la réalité.
- Prévoir la participation de consultantes ou consultants pour les aspects de développement équilibré hommes-femmes dans les missions d'identification, planification, suivi, évaluation, et définir les cahiers des charges en tenant compte de critères spécifiques.
- Offrir des formations pour les femmes dans les communautés locales pour renforcer leurs capacités de planificatrices, gestionnaires, organisatrices, conseillères et membres des comités de gestion.
- Rechercher des formules novatrices pour favoriser à la base la participation des femmes à tous les niveaux de responsabilité et de décision, sans les désolidariser des hommes dans le cadre de la famille et de la communauté.
- Participer à la création de lieux et de moyens pour former des capacités institutionnelles conscientes du rôle des femmes dans le développement.
- Prendre en compte les rôles fondamentaux des femmes dans la société où elles mènent de front des activités sur le marché du travail, dans la famille et dans la collectivité, et reconnaître la valeur économique et sociale des activités non marchandes.

